



Délibération du conseil d'administration n°2018/10/039

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 23 février 2018, et notamment son article 34

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 52 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 5 octobre 2018

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 50 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 1 membre ne prend pas part au vote
- 1 abstention

DECIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve le compte-rendu du conseil d'administration du 22 juin 2018.

Toulouse, le 8 octobre 2018

Le Président

Philippe RAIMBAULT



**SYNTHESE DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FEDERALE
TOULOUSE MIDI-PYRENEES**

du vendredi 22 juin 2018

INSA

PRESENCES ET REPRESENTATIONS :

Président du CA

Philippe RAIMBAULT, Président de l'UFTMiP

Représentants des établissements et organismes

Corinne MASCALA, Université Toulouse 1 Capitole,
Richard LAGANIER, administrateur provisoire de l'Université Toulouse Jean Jaurès,
Jean-Pierre VINEL, Université Toulouse III – Paul Sabatier, excusé a donné procuration à R. Laganier
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse, excusé a donné procuration à B. Raquet
Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse,
Olivier LESBRE, ISAE-SUPAERO, excusé a donné procuration à C. Mascala
Christophe GIRAUD, CNRS DR Midi-Pyrénées, excusé
Virginie MAHDI, CNRS,

Personnalités qualifiées

Sigrid GARDEUX, MEDEF, excusée
Julie TRAKI, CGPME,
Anne-France LAIR, CFDT,
Michel SOUMET, CGT
Yann BARBAUX, Aerospace Valley, excusé
Hervé OSSARD, Agri Sud Ouest innovation, excusé
Françoise BIR, CROUS,
Olivier BROSSARD, IEP, excusé a donné procuration à B. Pradin
Brigitte PRADIN, INU Champollion, excusée
Olivier CHANSOU, ENAC, excusé a donné procuration à R. Lavenac
Isabelle CHMITELIN, ENVT,
Emmanuel DELMOTTE, ENSFEA, excusé
Pierre FERNANDEZ, ENSA Toulouse,
Jean-Yves FOURQUET, ENIT,
Narandra JUSSIEN, Mines Albi, excusé
Réjane LAVENAC, ENAC,
Dominique LE QUEAU, ONERA,
Sandrine VICTOR, INUC, excusée a donné procuration à M. Lalanne

Représentants des Personnalités extérieures

Nadia PELLEFIGUE, Région Occitanie, excusée a donné procuration à P. Raimbault
François CHOLLET, Toulouse Métropole, non désigné officiellement au jour du Conseil d'administration
Jean-Louis CHAUZY, CESER, excusé a donné procuration à V. Mahdi
Najat DELPEYRAT, Grand Albigeois,
Cathy DASTE DEPLUS, Grand Auch, non désignée officiellement au jour du Conseil d'administration

Christiane SERCOMANENS, Ville de Figeac, non désignée officiellement au jour du Conseil d'administration

Représentants élus des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Secteur 1 :

Xavier BIOY (SMART COMUE),
Adrien BLANCHET (FSU et sympathisant(e)s), excusé
Cécile CRESPIY (SMART COMUE),
Laurent GROSCLAUDE (SMART COMUE),
Siège vacant (SMART COMUE)
Jocelyne SOURISSEAU (Langues et Rayonnement)

Secteur 2 :

Daniel BALOUP (Ensemble autrement), excusé a donné procuration à O. Carreras
Ophélie CARRERAS (Ensemble autrement),
Franck COCHOY (Ensemble autrement), excusé
Med Mohammed KECHIDI FSU et sympathisant(e)s), excusé
Sonia ROSE (Ensemble autrement),
Cécile MARY TROJANI (FSU et sympathisant(e)s), excusée a donné procuration à L. Grosclaude

Secteur 3 :

Laurent BOUDOU (FSU et sympathisant(e)s), excusé a donné procuration à R. Guivarch
Claire CHAPLIER (Ensemble pour la ComUE), excusée a donné procuration à S. Rose
Éric CRUBEZY (Ensemble pour la ComUE), excusé
Noëlie DAVEZAC (L'Université de Toulouse pour tous),
Anne-Catherine PRATS (L'Université de Toulouse pour tous),
Marie-Gabrielle SURAUD (FSU et sympathisant(e)s), excusée a donné procuration à C. Chassot

Secteur 4 :

Christophe CHASSOT (Ensemble pour la ComUE),
Ronan GUIVARCH (Ensemble pour la ComUE),
David KHAN (FSU et sympathisant(e)s), excusé a donné procuration à M. Mongeau
Michèle LALANNE (Ensemble pour la ComUE),
Marcel MONGEAU (FSU et sympathisant(e)s),
Alexandre RIPOCHE (Syndicat CGT), excusé a donné procuration à P. Anson

Représentants élus des personnels IATOSS

Secteur 1

Cédric BEUCHER (Tous ensemble pour une université vraiment fédérale et fédératrice SGEN CFDT),
Patrick PIERA (SNPTES)

Secteur 2

Siège vacant (UNSA Education),
Fabienne DENUC (Ensemble autrement), excusée a donné procuration à S. Rose

Secteur 3

Eric DELEAGE (CGT FERC), excusé a donné procuration à M. Soumet
Olivier HELIES (SNPTES), excusé a donné procuration à P. Piera

Secteur 4

Philippe ANSON (Syndicat CGT),
Patrick LABATUT (Ensemble pour la ComUE), excusé

UFTMiP

Catherine GADON (SNPTES),
Clément VARENNE (UNSA Education), excusé a donné procuration à C. Gadon

Représentants élus des usagers

Secteur 1

Hugues ONEDA (Bouge ta fac avec l'AGEMP),
Edouard DANGLADE (UNI),

Secteur 2

Emmanuel RENAUD (UNEF), absent
Alexis COSTA (UNI), absent

Secteur 3

Antoine COMBY (UNEF), absent
Esther FABRE (Bouge ta fac avec l'AGEMP),

Secteur 4

Hichem SAHRAOUI (La Communauté des étudiants),
Zineb BENNIS (La Communauté des étudiants),

Représentants des étudiants en formation doctorale

Thomas BERTRAND (Rassemblement des doctorants toulousains), excusé a donné procuration à E. Danglade
Rémi PRADALIER (Défense et droits des doctorants),

Membres du Conseil d'Administration avec voix consultative

Anne BISAGNI-FAURE, Rectrice, Chancelière des Universités, excusée
Laurence IZARD, fondée de pouvoir de l'Agent Comptable de l'UFTMiP,
Sabine FOULON Directrice de l'Enseignement Supérieur auprès de la Rectrice

Invités permanents sans voix délibérative

Philippe HAERTEL, P. HAERTEL de l'UFTMiP
Christelle FARENC, Directrice du DFVE, excusée
Didier MARTY-DESSUS, Directeur du DREI, excusé
Jérôme VICENTE, Directeur du DRDV,
Jean SALANOVA, VP Numérique, excusé

Invités occasionnels sans voix délibérative

Christelle GUEGAN Inserm,
François BONVALET, TBS, représenté par Denis Lacoste
Gilbert CASAMATTA, IRT St Exupéry, excusé
-----, Isdat,
Jean-Denis FALISE, ICAM, excusé
Pierre DUFRESNE, SATT,
Eric JOURNAUX, CREPS, excusé
Geneviève CAMPAN, CNES, excusée
Michèle MARIN, INRA, excusée
Florence MORINEAU, IRD, excusée
Mélanie DUCOLOMBIER, Responsable Communication,
Catherine ROUSSY, Directrice du SICD,
Boris FINOT, Service Maintenance et Moyens Généraux de l'UFTMiP, excusé
Delphine VIE, Service des affaires financières de l'UFTMiP,
Jean-Yves LOPEZ, Service numérique de l'UFTMiP, excusé
Béatrice QUEULIN, Services des ressources humaines de l'UFTMiP,
René-Marc WILLEMOT, Directeur du service immobilier et aménagements de l'UFTMiP,
Colomba DUSSART, Service Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'UFTMiP
Vanessa VILLA-BERTRAND, Directrice Opérationnelle du DFVE
Carine DESAULTY, Directrice Opérationnelle du DRDV, excusée
Milène DURO, Directrice Opérationnelle du DREI,

1. Présentation des nouveaux élus étudiants et doctorants	
P. Raimbault	<p>Conformément à l'art.31 de nos statuts, les mandats des élus représentant les étudiants et doctorants, ainsi que les personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales ont été renouvelés.</p> <p>Les nouveaux représentants des étudiants et des doctorants titulaires et suppléants du conseil d'administration sont présentés individuellement.</p>
M. Soumet	<p>Il demande que la tribune se présente également.</p> <p><i>Présentation des représentants des membres présents à la tribune (Corinne Mascala Présidente de l'UT1C, Richard Laganier Administrateur provisoire d'UT2J, François Demangeot, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UPS qui est présent pour le Président de l'UPS, Bertrand Raquet Directeur de l'INSA et Virginie Mahdi adjointe au Délégué régional du CNRS Midi-Pyrénées).</i></p>
M. Soumet	A quel titre Monsieur Laganier siège t'il ? A t-il le droit de vote ?
P. Raimbault	Le Rectorat et la DGESIP ont confirmé qu'il a toute latitude pour représenter et s'exprimer au nom d'UT2J.
R. Laganier	Il ne gère que les affaires courantes et il ne prendra pas part aux votes. Par contre il a la procuration de JP Vinel et votera pour lui.
M. Soumet	Il se présente : il est le représentant du syndicat CGT
2. Présentation des personnalités extérieures article 30 3° a), b) et c)	
P. Raimbault	<p>Sur les six personnalités extérieures qui doivent être renouvelées, 3 représentants sont désignés par la Région Occitanie, Toulouse Métropole et le CESER Occitanie (article 30 3° a), b) et c) des statuts) et font donc l'objet d'une décision du Président.</p> <p>La Région Occitanie et le CESER Occitanie nous ont indiqués les noms de leurs représentants titulaire et suppléant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la Région : Nadia PELLEFIGUE (titulaire) et Marie-France BARTHET (suppléante) - Pour le CESER : Jean-Louis CHAUZY (titulaire) et Alain RADIGALES (suppléant) <p>Le représentant de Toulouse Métropole sera désigné le 28 juin.</p>
3. Désignation des autres personnalités extérieures article 30 3° d)	
P. Raimbault	<p>Les 3 autres représentants sont issus des collectivités territoriales où sont implantés les universités et établissements membres de l'UFTMiP et sont proposés par les représentants des établissements et organismes membres.</p> <p>Lors du Conseil des membres du 4 mai 2018, il a été proposé le dispositif suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un siège est attribué par rotation tous les deux ans aux collectivités suivantes : Grand Albigeois (années universitaires 2018-2019 à 2019-2020), Communauté

	<p>d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (années universitaires 2020-2021 et 2021-2022), Rodez Agglomération (années universitaires 2022-2023 et 2023-2024) ;</p> <p>2. Un siège est attribué par rotation tous les deux ans aux collectivités suivantes : Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (années universitaires 2018-2019 à 2019-2020), Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet (années universitaires 2020-2021 et 2021-2022), Département du Tarn et Garonne (années universitaires 2022-2023 et 2023-2024) ;</p> <p>3. Un siège est attribué par rotation tous les deux ans aux collectivités suivantes : Grand Figeac (années universitaires 2018-2019 à 2019-2020), Communauté d'Agglomération Pays Foix Varilhès (années universitaires 2019-2020 et 2021-2022), Grand Cahors (années universitaires 2022-2023 et 2023-2024).</p> <p>Ces propositions ont été faites en concertation avec les établissements universitaires du site et permettent une représentation équilibrée.</p> <p>Vote sur la proposition et les collectivités qui devront désigner des représentants :</p> <p>NPPV¹ : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0</p> <p>⇒ Approuvé à l'unanimité</p> <p>Madame Delpeyrat, la suppléante de Mme Tafelski représentant Le Grand Albigeois est présentée.</p> <p>Les deux autres représentants sont en cours de désignation et siégeront au prochain conseil d'administration.</p> <p>Par ces désignations la parité sur l'ensemble des personnalités extérieures (c'est-à-dire les représentants des établissements et organismes associés, des entreprises et associations et des personnalités extérieures représentants les collectivités) est assurée puisque nous aurons très exactement 12 hommes et 12 femmes.</p>
	<p>4. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 6 avril 2018</p>
P. Raimbault	<p>Pas de remarques</p> <p>Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0</p> <p>⇒ Approuvé</p>
	<p>5. Présentation politique générale</p>
P. Raimbault	<p><i>Cf. PWP présenté au Conseil d'administration (PJ1)</i></p> <p>La loi d'habilitation devrait paraître au plus tard en septembre puis il faudra un délai de 6 mois pour disposer des ordonnances attendues. C'est pendant ce délai qu'il faudra faire remonter nos demandes éventuelles pour notre projet.</p>
B. Raquet	<p>Le MESRI et la Région attendent une prise de conscience au niveau du site et l'envie de progresser et de saisir les opportunités se présentant à nous pour faire progresser le site sur deux aspects qui sont actuellement une faiblesse : avec une stratégie plus affirmée de visibilité internationale et essayer d'avoir une stratégie scientifique davantage affirmée et mieux coordonnée entre nous et avec les organismes de recherche.</p>

¹ NPPV : ne prend pas part au vote

	Si nous n'arrivons pas à progresser sur ces deux objets, nous n'aurons pas de moyens pour nous accompagner dans nos actions et nos projets ne pourront être déployés.
C. Mascala	L'Etat nous dit que nous n'avons plus de cadre rigide imposé. Ce n'est pas forcément confortable puisque nous allons devoir inventer ce cadre mais c'est un changement important puisque cette souplesse nous a fait défaut jusqu'à maintenant pour inclure les divers établissements. Le MESRI nous demande de faire des propositions pour affiner le cadre juridique. Cette souplesse nous permettrait d'avancer tous ensemble, peut-être avec des périmètres et des rythmes différents, mais c'est indéniablement une possibilité de rebond qui nous est donnée.
R. Laganier	Le positionnement d'UT2J va se décider dans le cadre des élections à venir au sein de son établissement. Sans doute ces élections vont avoir un impact sur la construction de l'UFTMIP. Il espère qu'UT2J pourra participer au projet et que cette annonce permettra d'avoir un positionnement positif d'UT2J dans le paysage.
F. Demangeot	Il tient à réaffirmer que l'immobilisme serait une forme d'acquiescement aux résultats de rejet de l'IDEX. L'UPS s'inscrit entièrement dans une démarche d'action et de rebond.
CNRS	Toulouse est un site très important pour le CNRS en matière d'intensité scientifique et la perte de l'IDEX rend d'autant plus indispensable cette construction partagée.
C. Chassot	L'ensemble des messages qui sont passés vont dans le bon sens : il ne faut « pas lâcher l'affaire » après le rejet de l'IDEX et il faut construire ensemble. Certes, nous avons de la souplesse mais on nous dit aussi qu'il faut faire attention à répondre à certaines exigences pour ne pas être pris en défaut. On nous demande de présenter un projet qui est très important et qu'il convient de prendre en compte à tous les niveaux. Ayons cette exigence dans chacun de nos établissements.
P. Piera	A la suite du rejet il y eu beaucoup d'inquiétude chez les personnels. Or, pour le projet il faut sentir l'adhésion des personnels sinon nous aurons des petits projets. Il nous faut des projets à dimension nationale sur lesquels nous pouvons communiquer et des projets créant une adhésion forte.
P. Raimbault	L'INPT n'est pas représenté aujourd'hui car appelé par ailleurs, mais la Vice-Présidente recherche est présente et peut confirmer que l'INPT travaille activement sur les différentes actions proposées. Cette question d'adhésion est effectivement fondamentale. Comme nous n'avons plus le carcan juridique qui nous a gênés, cela nous permet de traiter des sujets intéressants pour les personnels comme, par exemple, les bourses d'emplois.
M. Soumet	La présentation est claire. Nous voyons deux objectifs : la politique scientifique et la reconnaissance internationale. Ce qui n'est pas clair c'est quand on parle de géométrie variable et d'université cible avec des projets qui nécessitent des transformations juridiques. Est-ce que

P. Raimbault	<p>ces projets nécessitent une transformation de structure ? Peut-on expliquer ce point. Cette université cible un peu réduite serait composée de qui ?</p> <p>La possibilité d'avoir des statuts permettant d'avancer à géométrie variable est aujourd'hui ouverte. Cela ne veut pas dire que nous utiliserons cette possibilité : à ce stade il est trop tôt pour dire s'il y a des sujets sur lesquels seuls quelques établissements souhaitent aller. Concernant l'établissement cible, la plupart des projets peuvent être faits dans le cadre de la COMUE, moyennant parfois une évolution statutaire, mais nous n'avons absolument rien affirmé sur le fait que la COMUE allait être transformée en autre chose. Nous n'avons pas non plus fermé la porte d'une transformation de la COMUE car il faut affiner le projet pour tirer les conséquences sur la structure. De nouveaux outils juridiques vont être donnés mais nous sommes en amont de la réflexion sur ce terrain-là. Nous avons préféré définir l'ambition avant de passer à la structure.</p>
H. Sahraoui	<p>Dans le cadre de la politique générale nous discutons de quelle vision et quel futur. Quelle est l'implication des étudiants dans la réflexion ? Est-ce que notamment les élus étudiants, les Vice-Présidents étudiants et, notamment du secteur 4, ont été et vont être associés à cette réflexion très importante pour ces 100 000 étudiants du site ?</p>
P. Raimbault	<p>Les Vice-Présidents étudiants ont été associés, notamment dans le cadre des bureaux du DFVE et des groupes de travail ; c'est une démarche que l'on doit continuer. Par la suite nous avons aussi associé des étudiants élus au travers du Conseil d'administration, ou du Conseil Académique. Il est rappelé également la démarche que nous avons eu pour l'établissement du Schéma de la vie étudiante avec depuis deux ans un forum mis en place pour affiner l'implication des étudiants dans d'autres actions que la formation comme le logement, le sport, la culture etc... Ces réflexions sont menées avec les représentants des étudiants au sens large à savoir les élus mais également des représentants des associations étudiantes.</p> <p>Vote : NPPV² : 1 - Contre : 0 - Abstentions : 4</p> <p>Approuvé</p> <p>Le Président remercie de la confiance qui vient de lui être accordée et de l'appui sur la démarche entamée.</p>
<p>6. Délégation de pouvoirs au Président de la COMUE modifiée</p>	
P. Raimbault	<p>Le contrôle de légalité a émis une remarque sur l'étendue de la délégation de pouvoirs qui avait été votée il y a deux ans par le Conseil d'administration au profit du président. Il l'a estimée trop large car ne comportant pas de seuils notamment pour les conventions et les contrats. Il est proposé de modifier la délégation de pouvoirs au président de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'aliénation des biens mobiliers ;</i> - <i>L'acceptation des dons et des legs ;</i> - Les marchés publics relevant de sa compétence ; - Les conventions sans engagement financier relevant de sa compétence ;

² NPPV : ne prend pas part au vote

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les conventions et contrats impliquant un engagement financier de l'UFTMiP dont le montant est inférieur à 1 million d'euros ;</i> - <i>Les actions en justice, tant en demande qu'en défense, et les transactions;</i> - <i>La participation de l'UFTMiP à des personnes morales, notamment par la prise de participation ou la création de filiale</i> <p>Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0</p> <p>Approuvé</p>
7. Désignation des membres au Conseil d'administration de la SATT TTT	
P. Raimbault	<p>L'UFTMiP est actionnaire de la SATT et a des représentants au Conseil d'administration de celle-ci. Il est proposé une mise à jour des représentants de la COMUE qui siègent au conseil d'administration de la SATT pour prendre en compte le changement de directeur du DRDV : Jérôme Vicente.</p> <p>Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0</p> <p>Approuvé</p>
8. Budget rectificatif n°2	
	<p><i>Présentation d'un PWP (PJ2)</i></p>
P. Raimbault	<p>Nous avons entamé la démarche pour le passage aux responsabilités et compétences élargies. Nous avons eu un accord de l'IGAENR et le soutien du MESRI mais Bercy tarde à donner son feu vert. Nous l'espérons pour le 1^{er} septembre.</p>
R. Pradalier	<p>Concernant les budgets alloués à la vie étudiante, il y a une baisse de près de 300 000 € environ liée à la perte du label Idex. Pourquoi l'UFTMiP a fléchi un budget aussi important sur la vie étudiante avec l'Idex plutôt que de le faire sur d'autres sujets ce qui lui aurait permis de garder la vie étudiante ? A quel point étions nous obligés de flécher ces montants ?</p>
P. Raimbault	<p>Lorsque nous avons été labellisés c'était sur la base d'un projet qui devait se décliner en actions dans divers domaines, dont celui relatif à la vie étudiante. Ce projet donnait lieu à une convention avec l'Etat (ANR) qui prévoit des montants pour chacune de ces actions et c'est dans ce cadre que nous avons été obligés d'utiliser l'argent de l'Idex.</p>
R. Guivarch	<p>Qu'est-il prévu pour que les actions supprimées, comme les bourses de mobilité sortante, puissent être menées par les services de l'UFTMiP ? Concernant la future Contribution vie étudiante et campus (CVEC), c'est le CROUS qui collecte tout et reverse une partie aux établissements : est-ce le CROUS qui va gérer tout ça ou est-ce que l'UFTMiP va intervenir ?</p>
P. Raimbault	<p>S'agissant de la Mouv'box il n'y a pas de suppression mais une revisite des aides pour les mobilités sortantes. Nous voyons avec la Région comment agir sur ce volet pour trouver d'autres formes de financement. Concernant le FSIE une enveloppe avec une participation des établissements avait été mise en place à laquelle avait été ajouté de l'Idex pour financer des projets étudiants. Nous n'avons pas pu la reconduire déjà l'année dernière. Nous recherchons des financements complémentaires aussi, notamment avec la Région. De même, dans les</p>

	<p>prochains contrats quinquennaux peut-être aurons-nous des possibilités. On peut imaginer un contrat tripartite avec la Région et l'Etat pour financer ce volet.</p> <p>Sur la Contribution vie étudiante et campus l'ensemble du dispositif, la circulaire qui va définir un montant minimum qui sera versé à la médecine et sur d'autres volets est attendue. Nous souhaitons en discuter en conseil des membres pour poser ce sujet collectivement.</p> <p>Concernant le CROUS le souhait est de travailler ensemble plusieurs projets pour alimenter la vie étudiante sur l'ensemble du campus.</p>
F. Bir	<p>Le CROUS est opérateur de cette mesure et a à charge de collecter cette contribution et de la redistribuer à une liste d'établissements bénéficiaires prédéterminés. Nous attendons le décret et les textes d'application pour connaître les règles établies. Nous avons l'habitude d'avoir des actions communes entre le CROUS et la COMUE. La contribution va néanmoins au-delà des sommes des établissements qui participent à l'UFTMiP et touche d'autres établissements puisque le CROUS doit accompagner tous les étudiants quel que soit le ministère de tutelle. Le texte va passer au MESRI lundi ensuite puis au Comité technique du CNOUS et cette contribution étudiante est sous la responsabilité de la rectrice qui doit réunir la commission pour l'ensemble des étudiants de l'Académie de Toulouse.</p>
R. Pradalier	<p>Va-t-on pouvoir augmenter les fonds alloués à la Vie Etudiante ? Est-ce qu'il est prévu des fonds pour la formation des doctorants ?</p>
P. Raimbault	<p>Concernant une réalimentation, ce ne sera développé que dans le prochain budget initial 2019 car cette année nous n'avons pas de fonds disponibles à réallouer. Sur la question des fonds pour les formations de l'Ecole des Docteurs il y a déjà eu des discussions pour faire évoluer les contributions des établissements au financement des formations mais à ce stade rien de plus.</p> <p>Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 4</p> <p>Approuvé</p>
<p>9. Cotisations 2018</p>	
P. Haertel	<p>Présentation des propositions de cotisation pour chaque établissement</p>
H. Sahraoui	<p>Pourquoi le CNRS ne cotise pas comme l'ONERA ?</p>
V. Mahdi	<p>C'est une position globale du CNRS qui ne cotise pas sur des services interuniversitaires qui ne sont pas dans son périmètre.</p>
P. Raimbault	<p>Pour information, le CNRS met à disposition des personnels à titre gratuit, ce qui constitue une contribution indirecte.</p> <p>Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstentions : 4</p> <p>Approuvé</p>

	10. Mise à jour des tarifs de Médiad'Oc, Urfist et SICD
C. Roussy	Présentation des tarifs Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
	11. Tarifs du DREI
P. Haertel	Présentation des propositions Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
	12. Tarifs de l'offre de formation du SiUP
P. Haertel	Présentation des propositions Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
	13. Tarifs de vente de stands au colloque AFLS 2018
P. Haertel	Présentation des propositions Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
	14. Résultats de la 4^{ème} édition du concours DD Eco-Campus 2018
E. Peron-Bodin	<i>Cf. PWP qui présente les projets lauréats (PJ3)</i> Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
	15. Approbation de la création du groupement de commandes pour la signalisation routière et la signalétique sur les campus
R-M Willemot	<i>Cf. PWP présentant l'objectif du Schéma Directeur Signalétique (PJ 4)</i> Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
	16. Projet Datacentre Occitan
H. Luga	<i>Cf. PWP présenté en séance (PJ5)</i>

Z. Bennis	Quelles seront les mesures prises pour en faire un Datacenter écoresponsable ?
H. Luga	Cela nous permet de rentrer dans une démarche écoresponsable dans la mesure où on limite la dissémination des installations sur le site qui sont eux-mêmes consommateurs. Beaucoup de petits laboratoires ont des climatisations vétustes qui consomment beaucoup d'énergie. De plus, l'alimentation en énergie renouvelable peut être envisagée même si ce n'est pas encore discuté actuellement et nous pourrions très bien en parler avec la Région pour pouvoir le mettre en place.
P. Rimbault	Il souligne la valorisation de la chaleur dégagée par CALMIP qui est réutilisée.
D. Le Queau	Il a été évoqué la possibilité pour ces datacenters d'être interministériel. Quel sera l'organisme opérateur ?
H. Luga	Il ne sait pas concernant l'opérateur à ce stade. Sur le volet interministériel, nous avons à proximité l'exemple du ministère de l'agriculture qui agrège le datacenter du ministère de l'écologie. Il y a apparemment une volonté à la DGRI de dédier le datacenter à l'enseignement supérieur et la recherche.
M. Soumet	Qui va choisir ? La Région ? Si c'est Montpellier le problème RH sera plus à supporter ici qu'à Montpellier. Combien de personnes seraient impactées par ce changement en se déplaçant vers le Datacenter ? Concernant les prestations extérieures n'y-aura-t-il pas d'externalisation d'activités sur l'infogérance pour ce Datacenter ?
H. Luga	Si on choisit ce projet c'est pour garder la compétence interne sur des parties techniques et pour éviter précisément d'avoir un opérateur externe sur ce projet. Sur les RH ce sont 14 personnes impactées sur tous les établissements. Sur place il faut qu'il y ait de manière continue 5 personnes ; tout le reste peut se faire en administration à distance. Côté Montpellier ils ont monté un projet avec le rectorat et ils ont transféré tous les personnels vers le CIMES. L'arbitrage se fera sans doute au niveau de la Région et de l'Etat <i>via</i> la DRRT, les deux travaillant en interaction avec les deux rectorats.
M. Soumet	Pourquoi parle-t-on de deux datacenters ?
H. Luga	Nous sommes en discussion avec l'Université de Montpellier et il n'est pas possible d'affirmer aujourd'hui que notre site sera choisi même si nous avons toutes nos chances.
M. Lalanne	Ce Datacenter va récupérer ce qui fonctionne dans les divers établissements. N'y-aura-t-il pas des problèmes de compatibilité technique ? Y-a-t-il un budget pour permettre de les remplacer ?
H. Luga	Certains établissements viendront avec leur serveur dans le Datacenter quel que soit l'état du

	<p>serveur. Nous allons aller de plus en plus vers un service cloud avec paiement de cotisations incluant l'amortissement des établissements ce qui constituerait un mode de location et non plus de propriété. Cela contribuera à l'alignement des machines techniquement.</p>
H. Sahraoui	<p>Quel est le calendrier prévisionnel pour la mise en service ?</p>
H. Luga	<p>C'est la fin de l'année et pour la mise en service minimum (arrivée des machines) un an après environ car nous avons des travaux à faire en amont.</p> <p>Pour les tarifs d'hébergement nous serions sur un tarif national puis ensuite sur un tarif qui se pratique dans des structures interministérielles d'hébergement d'enseignement supérieur et de recherche.</p>
17. Présentation du nouveau site institutionnel et du site étudiant de l'UFTMiP	
M. Ducolombier	<p>Pour information – Présentation du site remanié en direct</p>
M. Ducolombier	<p>Le nouveau site étudiant Welcome Desk sera publié au moment des résultats du bac avec une campagne de presse et de communication sur les réseaux sociaux. Il y aura une version en anglais plus tard.</p>
C. Colin	<p>Quid des autres sites en cours de création comme Vivo et le portail valorisation – relations entreprises ?</p>
M. Ducolombier	<p>La création des futurs sites qui vont se développer comme Explorer et le site en cours d'élaboration sur les relations avec les entreprises a été anticipée : renvois sur ces sites pour éviter des actualisations gigantesques.</p>
18. Calendrier des conseils d'administration de l'UFTMiP	
	<p>Pour information</p>
19. Liste des conventions	
	<p>Pour information</p>
20. Questions diverses	
	<p>Pas de question</p>

Toulouse le 8 octobre 2018

Le Président de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées



Philippe RAIMBAULT